

ACCUSÉ

Nota : La liste de verbes présentée dans ce point de langue n'est pas exhaustive et les compléments sont donnés à titre d'exemple.

L'accusé	a	des ennuis avec la police.
	accepte	la responsabilité pleine et entière du crime.
	accueille	le verdict sans broncher.
	admet	sa culpabilité; certains faits.
	a droit	à l'aide juridique.
	a perpétré	un vol qualifié.
	avoue	ses torts; ne pas comprendre les règles de procédure.
	bénéficie	de l'assistance d'un avocat; de solutions de rechange à l'incarcération.
	blanchit	de l'argent provenant du crime organisé.
	clame	son innocence.
	collabore	à l'enquête du coroner; avec la police.
	commet	un acte criminel.
	comparaît	à son procès; pour témoigner; devant le juge.
	confesse	son crime.
	contrevient	à la loi; aux conditions de liberté sous caution.
	demande	la mise en liberté sous caution.
	dénonce	son frère à la police.
	dévoile	l'identité de son complice.
	disculpe	sa conjointe de l'infraction portée contre elle.
	donne	sa version des faits.
	écope	d'une peine d'emprisonnement à perpétuité; d'une peine de trois ans en milieu carcéral.
	élude	la question du procureur du ministère public.
	encourt	la peine de mort.
	est accusé	d'entrée par effraction; injustement.
	est admissible	à l'aide juridique.
	est arrêté	relativement à une affaire de voie de fait; pour consommation de drogue.
	est complice	du crime.
	est condamné	à une peine avec sursis.

	est déclaré	coupable de violence conjugale; mentalement inapte à comparaître.
	est détenu	au pénitencier de Kingston.
	est inculpé	de meurtre.
	est innocenté	de tout crime; par la justice.
	est jugé	coupable de conduite avec facultés affaiblies.
	est libéré	sous caution.
	est présumé	apte à témoigner; innocent jusqu'à ce qu'il soit déclaré coupable.
	est reconnu	coupable de voies de fait simples.
	fait l'objet	d'une ordonnance de détention préventive.
	fournit	un alibi.
	induit	les policiers en erreur.
	interjette	appel de la décision du juge de première instance.
	invoque	la légitime défense.
	justifie	son comportement auprès de la police.
	livre	son complice à la police.
	ment	au tribunal.
	nie	les accusations.
	plaide	non coupable à son procès.
	professe	son innocence.
	purge	sa peine.
	récidive	pour la troisième fois.
	reconnaît	sa culpabilité.
	refuse	de collaborer.
	révèle	l'identité de sa complice.
	s'évade	du centre de détention.
	se disculpe	du crime qu'on lui imputait.
	se livre	à la police.
	se plaint	de brutalité policière.
	se présente	devant le tribunal.
	se soumet	à une fouille.
	se venge	contre son délateur.
	se voit imposer	une peine de détention à domicile.
	souffre	d'aliénation mentale.
	subit	sa peine.
	témoigne	lors de son procès.
	tente d'influencer	un témoin.
	trahit	ses complices.
	viole	les conditions de liberté sous caution.